



Mise en place d'une démarche collective de protection de l'eau potable en Isère

cas du captage du Vernay



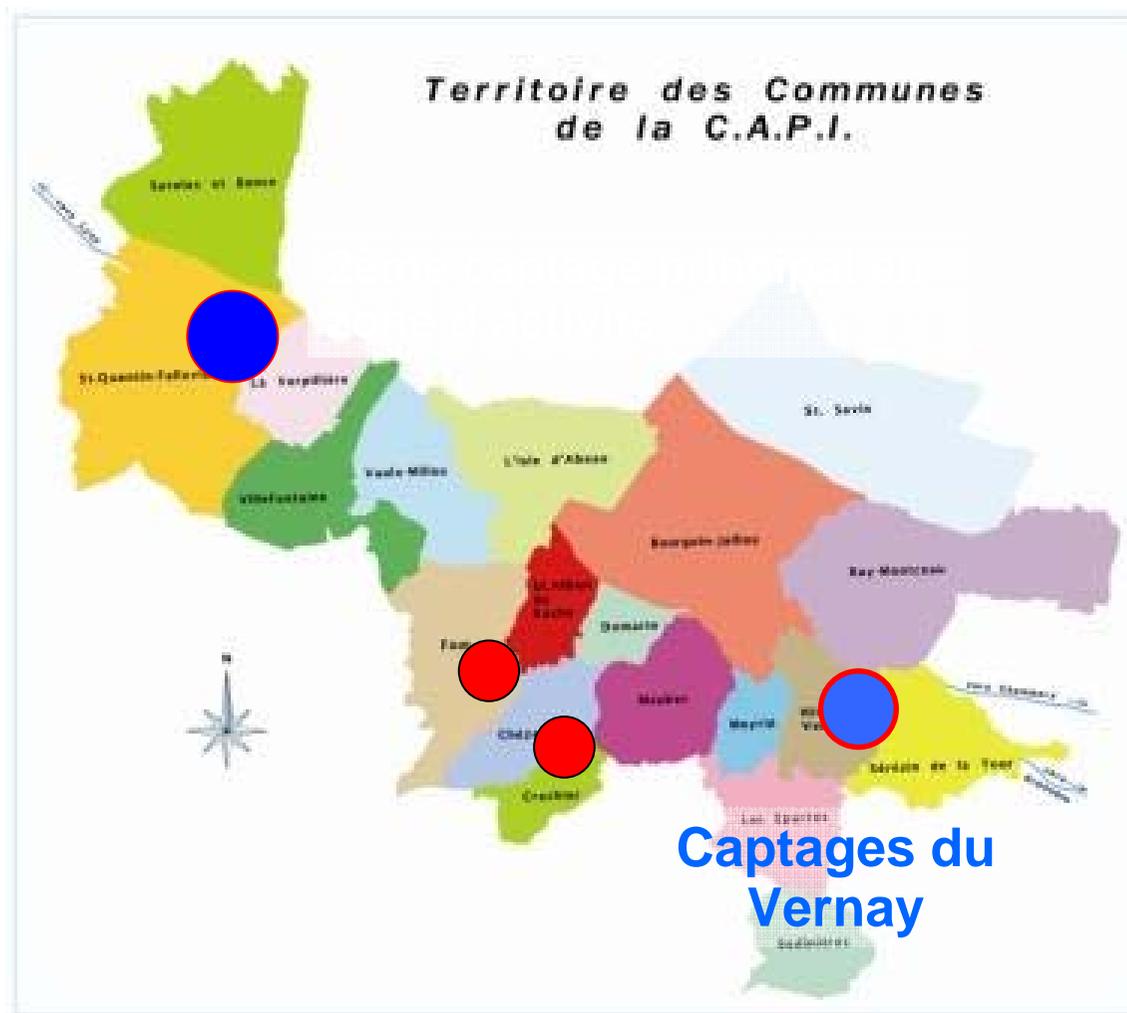
Le contexte général

2 captages principaux

4,7 millions de m³/an

1,8 Millions de m³/an

D'autres petits captages
avec problématique
agricole



Origine de la démarche

- Point de départ : la commune de Bourgoin Jallieu
- Un dossier transmis à la CAPI nouvellement créée, et sur la base de deux de ses compétences:

➤ **« eau-assainissement »**

*eau potable: **production-adduction-distribution***

*assainissement : **collectif-non collectif- eaux pluviales urbaines***

➤ **Un volet agricole dans le cadre « protection de l'environnement et du cadre de vie »:**

« la promotion d'une agriculture raisonnée et mise en œuvre des mesures agro-environnementales pour les captages d'eau potable, polluée ou menacée de pollution »



Le contexte de départ

Maintenir sur le long terme les captages du Vernay : un enjeu prioritaire

D'autres petits captages ont dû être fermés pour cause de pollution. Celui-ci doit être maintenu.

Un travail en partenariat avec la chambre d'agriculture déjà entamé avec l'ex Ville Nouvelle

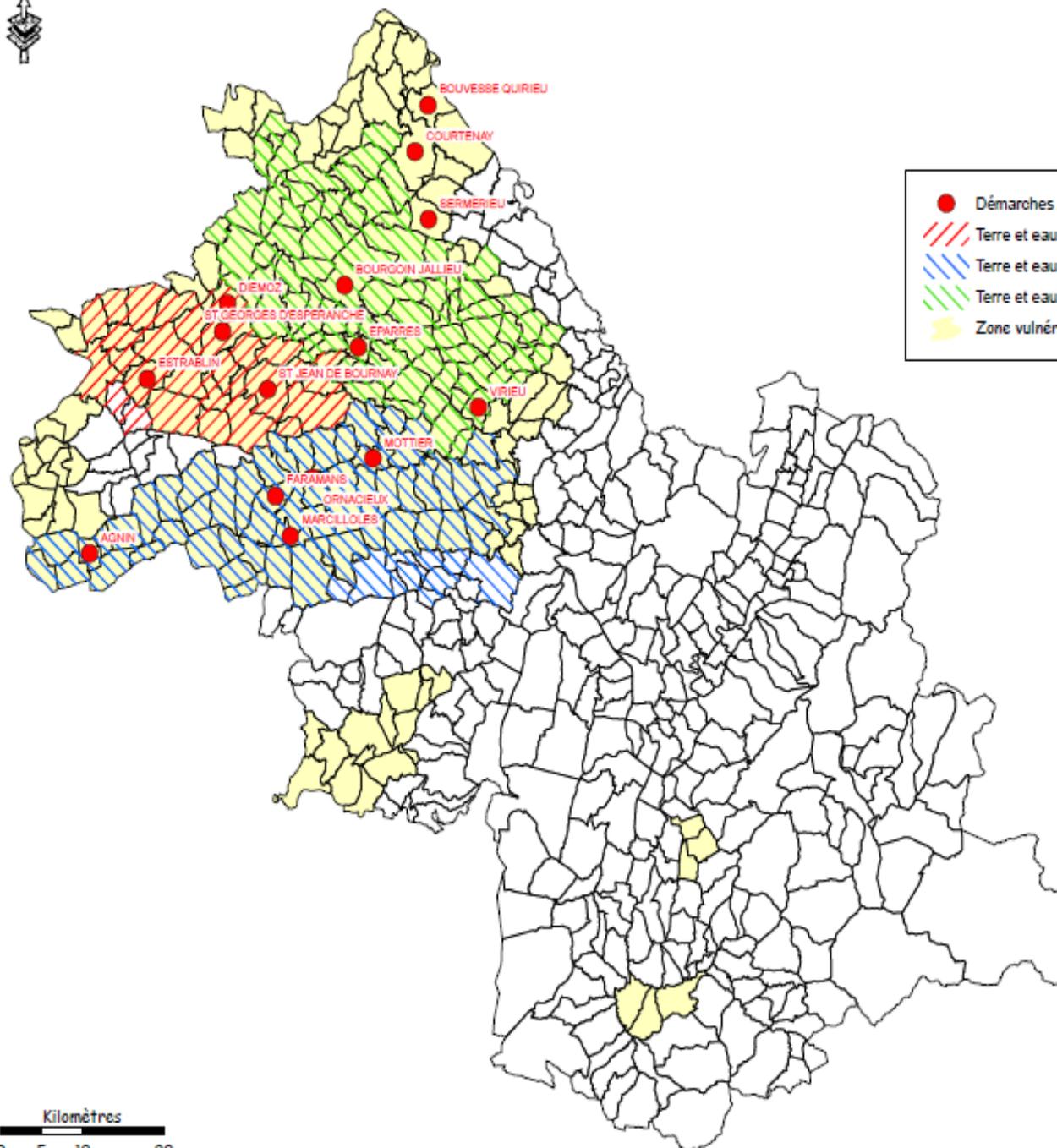
- 2000- 2005 : **essais sur des mesures de type « agro-environnementale »** (partenariat avec CA de l'Isère et agriculteurs). Essais sur des cultures alternatives au maïs
 - **démarche « Pilazote » et maintenant « Terre et Eau »** avec en vue la mise en place de mesures agro-environnementales.
Un premier diagnostic réalisé sur le captage de Bourgoin Jallieu.

D'autres captages (5) ont été déclarés prioritaires, et font l'objet d'un diagnostic.





Mesures agricoles de protection des eaux



- Démarches Agri-Environnementales de protection des captages en cours
- ▨ Terre et eau 4 Vallées
- ▨ Terre et eau Bièvre
- ▨ Terre et eau Bourbre
- Zone vulnérable - Directive Nitrates (Délimitation du 28/06/2007)

Kilomètres
0 5 10 20



Contexte local

- Alimentation en eau potable de l'agglomération berjaliennaise et communes limitrophes, soit environ 40 000 habitants
- Teneurs en atrazine et déséthyl-atrazine dépassant la norme de $0,1\mu\text{g}/\text{l}$ provenant de la zone sensible et des bassins versants amont (Hien et Haute Bourbre)
- Teneurs en nitrates stables, autour de $20\text{mg}/\text{l}$



Méthodologie de la démarche captages

- Réponse à un besoin de la collectivité :
Création d'un comité de pilotage pour diriger la démarche
- Diagnostic des causes de pollutions
- Élaboration d'un plan d'action (et présentation des outils à disposition)
- Mise en œuvre du plan d'action
- Suivi des actions

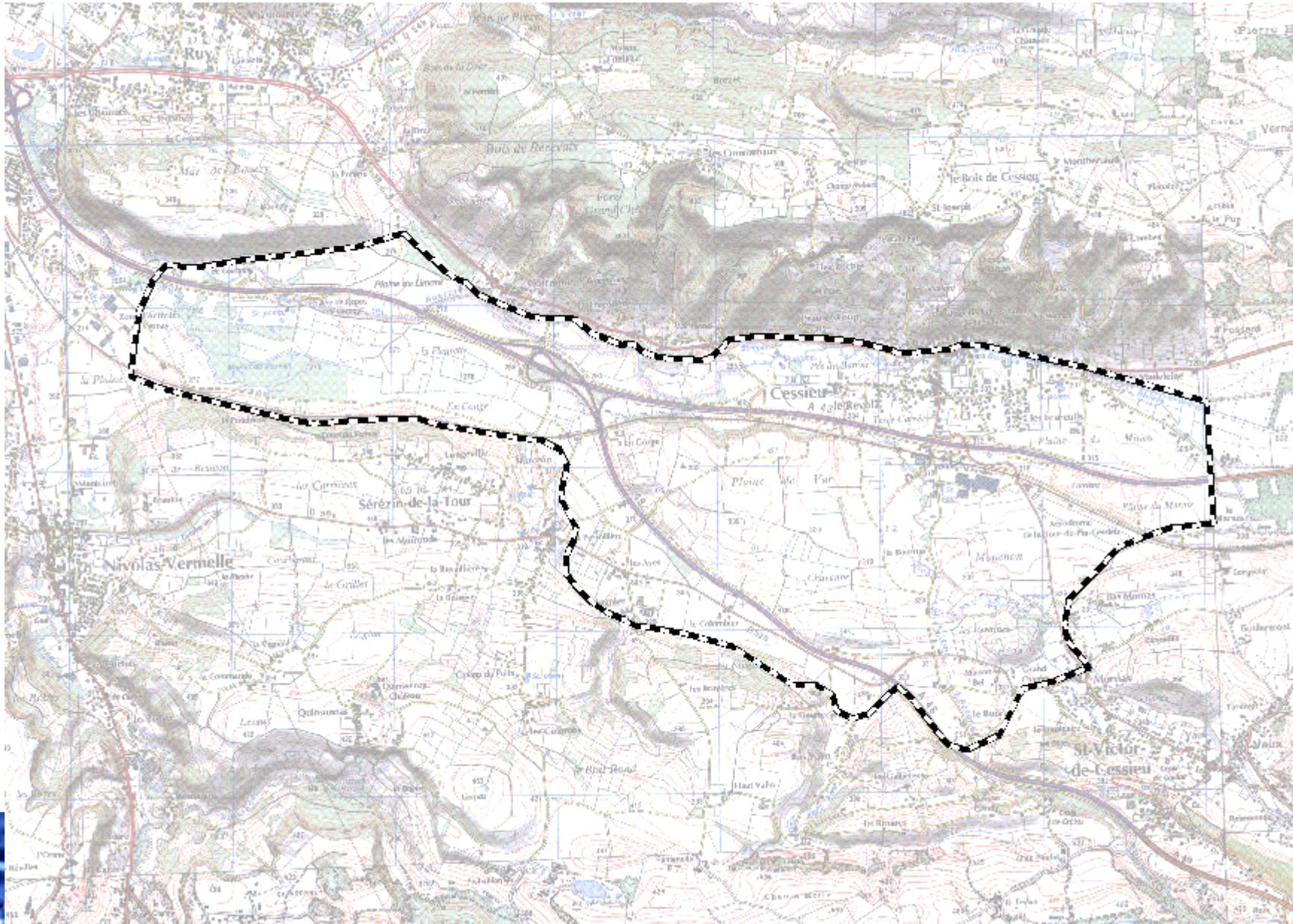


Diagnostic

- Démarrage en 2001 du diagnostic des causes de pollution des captages par les pesticides, dans le cadre du programme CROPPP
- Délimitation de la zone d'étude : 945ha, parmi lesquels des zones urbanisées, et un réseau autoroutier et ferroviaire important
- 40 agriculteurs concernés dont 33 ont été enquêtés



Carte du bassin choisi



Principales conclusions du diagnostic

- Une zone sensible juste en amont du captage
- Une pollution significative issue de l'amont
- Des risques de transfert par infiltration
- Des risques non négligeables de pollutions non agricoles
- Des pratiques potentiellement génératrices de pollutions ponctuelles chez les différents utilisateurs

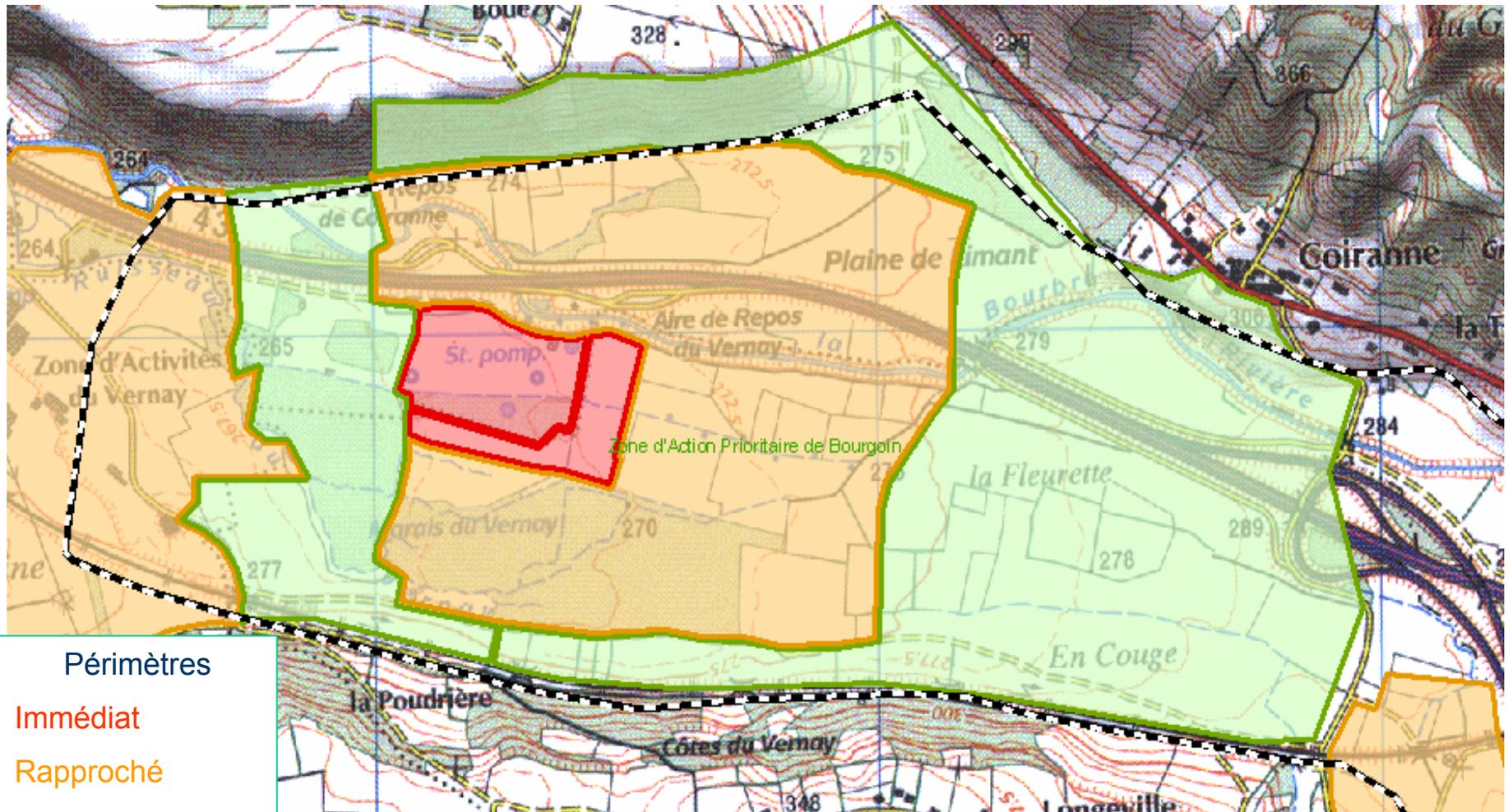


Actions à mettre en oeuvre : différents niveaux d'intervention

- Deux échelles géographiques
 - ▶ Zone sensible juste en amont du captage (PPE + quelques parcelles en bord de Bourbre en amont)
 - ▶ Sous-bassins amont : Bourbre, Hien zones proches des cours d'eau en particulier
- Différents secteurs d'activités
 - ▶ Agriculture, collectivités, AREA, SNCF, particuliers...



Zone d'action prioritaire (225 ha dont environ 115 de SAU)



Plan d'action agricole proposé

sur la zone prioritaire

- Limiter les pollutions diffuses par :
 - ▶ Remise en herbe de parcelles cultivées
 - ▶ Mieux raisonner le désherbage
 - ▶ Remplacer en partie le désherbage chimique
 - ▶ Introduire des rotations
- Limiter les pollutions ponctuelles par :
 - ▶ Améliorer les pratiques de remplissage et rinçage du pulvérisateur
 - ▶ Adapter le matériel de pulvérisation
 - ▶ Éliminer correctement les EVPP et PPNU



Mise en œuvre du plan d'action

- Collecte de PPNU
- Campagnes de réglage de pulvérisateur
- Rencontre technique sur l'utilisation des phyto
- Intervention extérieure sur les alternatives à l'atrazine (2005)
- Essais de désherbage mécanique avec l'ADABIO en lien avec le PVE
- Signature de MAE



Pincipe des MAEt

- engagement individuel et volontaire de
engagement à mettre en place des pratiques
spécifiques
- pour 5 ans sur des îlots identifiés sur des
orthophotos
- aide versée annuellement calculée en
fonction des surcoûts induits
- remboursement et pénalités si manquement
au cahier des charges ou perte de parcelle



Des engagements unitaires cumulables

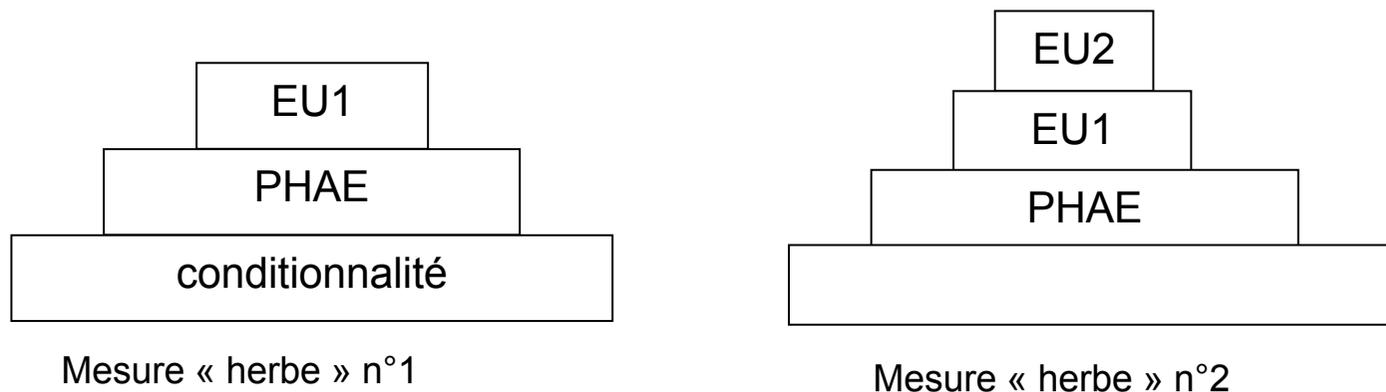
Types de pratiques visés	Nombre d'EU	Code
Couverture des sols et/ou implantation de couverts	10	COUVER XX
Réduction de la fertilisation (hors surfaces en herbe)	1	FERTI_01
Gestion extensive des surfaces en herbe et milieux remarquables	11	HERBE_XX
Irrigation	3	IRRIG_XX
Entretien de milieux spécifiques	8	MILIEU XX
Ouverture de milieux et entretien de l'ouverture	3	OUVERT XX
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse	9	PHYTO_XX
Entretien d'éléments structurant du paysage	7	LINEA_XX



Mesures territorialisées : règles de construction sur un territoire

+ **au plus 2 mesures** par type de couvert ou d'habitat

à condition que les deux mesures s'appuient sur la même combinaison de base d'engagements unitaires



+ **une mesure par type d'éléments structurant du paysage**

LINEA01 Entretien de haies localisées de manière pertinente



Construction d'un projet MAEt

- Désignation d'un opérateur chargé de la définition du projet :
 - ▶ Définition du périmètre
 - ▶ Présentation d'un diagnostic (problématique, pratiques agricoles actuelles, évolutions envisageables)
 - ▶ Élaboration du cahier des charges de chaque MAE (combinaisons de mesures)
 - ▶ Identification structure chargée de l'animation et et du suivi du projet
 - ▶ Estimation du coût global du projet



→ **Délégation de ces tâches à la CDA38**

Déroulement du projet MAEt sur le Vernay

- Information sur les MAE début 2007
- Rencontres individuelles des agriculteurs pour définir les engagements potentiels
- Montage du projet collectif MAE et présentation en COREAM en mars 2007 par la CAPI et la Chambre d'agriculture
- Formalisation des engagements MAE lors de la déclaration PAC (mi mai)



Les MAE choisies sur le Vernay

- ▶ Remise en herbe

couver06 + socle 01 + herbe01 + herbe02

- Limitation de fertilisation sur prairie :

socle 01 + herbe01 + herbe02

- Réduction des herbicides

CI1 + phyto01 + phyto04

- ▶ Désherbage mécanique

CI1 + phyto01 + phyto02



Bilan de la contractualisation

- 2007 : 8 agriculteurs engagés dans des remises en herbe et/ou limitation de fertilisation sur prairie, pour 11,11ha
(*Cahier des charges à finaliser pour la réduction d'herbicides*)
- 2008 : ~ 34,5 ha engagés
 - ▶ 2,54 ha engagés en remise en herbe
 - ▶ 4,76 ha engagés en limitation de fertilisation sur prairie
 - ▶ 27,16 ha engagés en réduction d'herbicides
- Entre 2007 et 2008, 45ha engagés en MAEt, soit 43% de la SAU du territoire choisi



Mise en œuvre de la mesure réduction d'herbicides

- Objectif de résultat (réduction progressive de l'IFT), moyens à trouver...
- Préconisations à anticiper pour atteindre l'objectif de l'année
- Bilan annuel des pratiques à réaliser
- Formation à réaliser selon un programme défini dans le cahier des charges dans les 3 premières années



Freins et leviers pour la contractualisation de MAEt

- Mesures rigides et peu attractives financièrement
- Mesures de réduction des phytosanitaires difficiles à mettre en oeuvre ($IFT_{réf}$ déjà faible)
- Problème d'indemnisation des MAE en 2007
- Leviers:
 - ▶ L'appui des prescripteurs
 - ▶ Implication de la collectivité (rappel de la demande sociétale,...)
 - ▶ Antériorité des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques (Pil'azote puis Terre & eau Bourbre)



Maîtrise d'ouvrage et financement

- Animation pour mise en place des MAE :
 - maîtrise d'ouvrage CDA38 via Pil'azote Bourbre
 - Ce qui a permis une optimisation des financement :
 - Agence de l'Eau RMC
 - Ville de Bourgoin Jallieu puis CAPI : 20%
 - Conseil général (enveloppe spécifique Pil'azote)
 - Chambre d'agriculture
- Projet collectif MAE :
 - ▶ maîtrise d'ouvrage par le gestionnaire du captage CAPI
 - ▶ Financement de la MAE : Etat / Agence de l'Eau RMC pendant 5 ans



En conclusion

- Une démarche pilote. 1ères MAE signées
- Une démarche aujourd'hui développée à d'autres captages sur la CAPI
- Des résultats moyens mais proches des 50% et avec un des seuls outils à notre disposition.
- Une démarche participative
- Préventif vis-à-vis des phytos dans leur ensemble, donc au-delà de la problématique « atrazine » de départ

